



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Apprendre la Langue des Signes Française-Langue seconde

Applicables au 1^{er} janvier 2024

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription en formation implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, notamment les conditions d'achat des financeurs.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation de Visuel-LSF France et de Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est autorisée pour l'apprenant exclusivement. Toute utilisation ou transmission à un tiers, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. L'apprenant ne peut pas utiliser logo et marque de l'organisme de formation avec lequel il a contracté. La responsabilité de l'apprenant serait alors engagée.

ADHESION ANNUELLE

Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est une association de loi 1901, elle organise des activités pour ses adhérents. Pour cette raison la cotisation individuelle annuelle de **20,00€** est obligatoire pour accéder aux différentes formations. Sa période de validité est d'un an à compter de la date d'entrée en formation. Elle donne droit à un statut de membre passif permettant d'accéder aux activités de l'association et à l'offre de formation du centre Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes. L'adhésion apparaît dans le détail de la facturation.

ORGANISATION DES FORMATIONS

- Toutes nos formations, données exclusivement en Langue des Signes Française (LSF), sont collectives et organisées en présentiel.
- Les formations sont limitées à un minimum de 5 personnes et un maximum de 14 personnes par groupe.
- Tous nos formateurs sont sourds et ont pour langue première la LSF.
- Ils sont titulaires de l'un ou des deux diplômes suivants (en lien avec Visuel-LSF Ile de France et le Service Formation Permanente de l'Université Paris 8) : le PE-LSF (Préparation à l'Enseignement de la LSF) et le DPCU (Diplôme du Premier Cycle d'Université) Spécialisation d'Enseignement à la LSF et Grenoble
- L'enseignement s'appuie sur une méthodologie diversifiée (active, participative et interactive) et sur des supports pédagogiques variés qui ont été créés spécifiquement pour nos formations.
- Pour justifier la réalisation de la formation, une feuille de présence mise à disposition par le centre de formation est signée par l'apprenant et le/les formateurs et par demi-journée de formation.

MODALITES D'EVALUATION

A l'issue de chaque module, les apprenants passeront une évaluation en vue d'attester le relevé des compétences correspondant au module d'apprentissage suivi. Sont évalués la compréhension, l'expression ainsi que le savoir interagir de l'apprenant.

Dans tous les cas une attestation individuelle de fin de formation sera remise à l'apprenant à l'issue de sa formation.

A l'issue de son parcours de formation, l'apprenant aura la possibilité de se présenter à la Certification de la Langue des Signes Française (CLSF). Le CLSF est une certification mise en place par Visuel LSF France. Il évalue la compétence en langue dans un usage transversal à tous les secteurs professionnels, du niveau A2 au niveau B2. Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est centre préparateur aux épreuves du CLSF, niveau A2 à B2 (accréditation pour la période du 31/12/2023 au 21/06/2027).

VALIDATION DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs modules, dans le respect de la progression pédagogique : de A1.1 à B2.6 / C1.6. L'inscription en formation ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents constitutifs du dossier. Une confirmation d'inscription est alors envoyée et dès lors l'apprenant est tenu de participer à la formation.

PREREQUIS

Niveau de LSF : Aucun prérequis pour l'entrée en module A1.1.

Pour les modules suivants, avoir acquis les niveaux précédents. Si l'apprentissage a été commencé dans un autre organisme de formation ou interrompu depuis plus d'un an, une évaluation de positionnement sera nécessaire pour déterminer votre niveau. Cette évaluation est payante et valable 1 an.

Condition d'accès : L'apprenant devra accepter d'être filmé pendant les cours dans le cadre d'exercices tout au long de sa formation et lors des évaluations de fin de module. Ces vidéos servent à l'équipe pédagogique pour suivre la progression d'apprentissage jusqu'à la fin de la formation. Elles ne sont ni exploitées ni utilisées à d'autres fins que pédagogiques.

FACTURATION ET REGLEMENTS

Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel : le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois sans frais. Une facture acquittée pourra être délivrée sur demande et après encaissement total de l'ensemble du règlement.

L'association Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes est non assujettie à la TVA : exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511.

ABSENCES DE L'APPRENANT

L'assiduité en formation est indispensable. Pendant la formation, toute absence devra être justifiée par écrit. Les absences entraîneront de plein droit la



facturation par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes aux mêmes conditions que si l'apprenant avait suivi la formation. Si les absences sont supérieures à 10% du temps de la formation, le coordinateur pédagogique pourra convoquer le bénéficiaire.

ANNULATIONS

- La formation est réalisée pour un effectif minimal de 5 stagiaires. Si cet effectif n'est pas atteint, Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation dans un délai de 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation. L'apprenant est informé de toute annulation par mail. Aucune indemnité n'est versée à l'apprenant en raison d'une annulation par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes.
- L'apprenant peut également procéder à l'annulation de son inscription en formation. Si l'annulation intervient avant le démarrage de la formation et est justifiée, aucune indemnité ne sera exigée par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes.

Annulation pour motif de force majeure :

L'apprenant et Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes ne peuvent être tenus pour responsable de la non-exécution de la formation dans le cas où ces derniers seraient empêchés du fait de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

ABANDONS

Les abandons en cours d'action de formation devront être confirmés par écrit (courrier postal ou mail). Ils entraîneront de plein droit la facturation des heures de formation effectuées, à minima 30% du montant total du coût de la formation.

Si l'abandon de la formation est consécutif à un échec aux épreuves d'évaluation de fin de module, la formation initialement prévue sur les niveaux supérieurs sera remboursée en totalité, la facture sera calculée uniquement au prorata des heures réelles effectuées.

CAS DE DIFFEREND

- Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel, si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Médiateur de la consommation pour « l'Enseignement-Formation pour adultes » dont relève l'organisme sera consulté : Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux (www.mediateur-consommation-smp.fr).
- Dans le cas d'une convention de formation professionnelle, et si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à la suite de la médiation, le Tribunal d'Instance sera seul compétent pour régler le litige.

INFORMATIQUE ET LIBERTES / RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies par Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet d'un traitement informatique et papier dans le cadre de l'organisation des formations. Elles sont nécessaires pour traiter votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et au règlement européen RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de notre centre de formation en faisant parvenir une simple demande par mail à l'adresse suivante : contact.rhonealpes@visuel-lsf.org.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RECLAMATIONS

Dans le cadre de la démarche qualité de Visuel-LSF Auvergne-Rhône-Alpes toute réclamation peut être transmise via : contact.rhonealpes@visuel-lsf.org. Elle sera alors traitée, capitalisée et fera l'objet le cas échéant d'une action corrective.